

**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 8 juillet 2020

COMMUNIQUÉ

Programme de valorisation de l'expertise des collectivités territoriales EXPE-CT

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) a lancé en 2011 le programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales, dénommé PACT 2 puis PACT 3. Ce programme a permis d'accompagner l'évolution de la coopération décentralisée vers des projets thématiques, en mobilisant sur des missions ponctuelles des experts issus de collectivités territoriales ou d'associations thématiques, labellisées dans des domaines d'intervention souvent au cœur des grands défis mondiaux (changement climatique, cohésion sociale, développement économique, diversité culturelle...).

En 2020, le savoir-faire des élus et des agents territoriaux est de plus en plus sollicité sur tous les aspects de la gouvernance locale. Par ailleurs, les collectivités territoriales françaises souhaitent diversifier leurs modalités d'intervention et pouvoir s'engager à l'international avec des degrés variés d'implication et de contraintes, c'est-à-dire y compris sur des projets ponctuels.

C'est pourquoi la DAECT a décidé de **faire évoluer le programme** d'appui à l'expertise territoriale des collectivités territoriales :

1. Les objectifs du programme sont élargis, il s'agira selon les cas de :
 - promouvoir à l'international les compétences et les savoir-faire des collectivités françaises et de leurs associations,
 - répondre aux demandes précises et urgentes de coopération de collectivités territoriales étrangères,
 - développer les coopérations décentralisées dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu présentes.

2. Le calendrier des procédures de labellisation est assoupli : les dossiers pourront être déposés à tout moment, la labellisation sera décidée au cas par cas et accordée pour une période de trois ans.

Pour marquer le changement, le programme reçoit un nouveau nom : **EXPE-CT**.

Le détail de la procédure se trouve sur [France Diplomatie](#).

Contact :

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS
01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

Votre collectivité possède une ou plusieurs expertises, qu'elle vienne rejoindre ce programme pour faire connaître l'excellence de son savoir-faire !